

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020210 – MDE 15/028/02AU 97/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## **PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / CRAINTES DE TORTURE ISRAËL et TERRITOIRES OCCUPÉS** **Abd al Salam Adwan (h) ; infirmier âgé de 38 ans, marié et père de cinq enfants**

Londres, le 28 mars 2002

Abd al Salam Adwan est détenu au secret. Il a été arrêté dans la soirée du 7 mars à l'hôpital de Maqassed à Jérusalem, où il est infirmier, puis il a été conduit au centre de détention de Moskobiyya à Jérusalem. Il a ensuite été transféré à la prison de Shikma à Ashqelon. Amnesty International craint qu'il ne soit torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Le 24 mars, son avocat avait reçu l'assurance qu'il pourrait le voir, mais lorsqu'il a essayé de rendre visite à son client le lendemain, cela lui a été refusé. Le 26 mars, l'avocat a été informé de l'existence d'un arrêté interdisant à Abd al Salam Adwan d'entrer en contact avec son avocat pendant dix jours. Selon la famille du détenu, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'a pas non plus été autorisé à lui rendre visite et son nom ne figurait pas sur les listes remises au CICR par les autorités israéliennes. Sa détention a été prolongée à une occasion par un tribunal militaire.

On ignore pourquoi Abd al Salam Adwan est détenu. Deux collègues arrêtés en même temps que lui ont été libérés le 8 et le 26 mars respectivement, sans avoir été inculpés ni jugés.

La Commission des droits de l'homme des Nations unies a déclaré en 1997 que la détention prolongée au secret pouvait favoriser les actes de torture et constituer en elle-même une forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Les Principes de base sur le rôle du barreau (Principe 7) disposent que « *les pouvoirs publics doivent [...] prévoir que toute personne arrêtée ou détenue, qu'elle fasse ou non l'objet d'une inculpation pénale, pourra communiquer promptement avec un avocat et en tout cas dans un délai de quarante-huit heures à compter de son arrestation ou de sa mise en détention* ».

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez qu'Abd al Salam Adwan soit libéré immédiatement et sans condition s'il n'est pas rapidement inculpé d'une infraction pénale prévue par la loi ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'Abd al Salam Adwan est détenu au secret et rappelez aux autorités israéliennes que cet homme a le droit de recevoir la visite de son avocat et de sa famille ;
- exprimez également votre inquiétude face aux informations selon lesquelles d'autres détenus palestiniens ont été torturés ou maltraités pendant leur interrogatoire et demandez aux autorités de veiller à ce qu' Abd al Salam Adwan soit traité dans le respect des normes internationales.

### APPELS À :

#### **Premier ministre :**

Prime Minister Ariel Sharon  
Office of the Prime Minister, 3 Kaplan Street  
PO Box 187, Kiryat Ben-Gurion  
Jérusalem 91919  
Israël

**Télégrammes :** Prime Minister, Jérusalem, Israël

**Fax :** + 972 2 651 2631

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

#### **Ministre de la Sécurité publique :**

Uzi Landau  
Minister of Public Security  
Ministry of Public Security (Police)  
Kiryat Hamemshala, PO Box 18182  
Jérusalem 91181  
Israël

**Télégrammes :** Public Security Minister, Jérusalem, Israël

**Fax :** + 972 2 584 7872

**Formule d'appel :** *Dear Minister of Public Security, / Monsieur le Ministre,*

#### **Ministre de la Justice :**

Meir Shetrit  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
29 Salah al-Din Street

#### **Ministre de l'Intérieur :**

Eli Yishai, Minister of the Interior  
Ministry of the Interior  
2 Kaplan Street, PO Box 6158  
Kiryat Ben Gurion

Jérusalem 91010

Israël

**Télégrammes** : Justice Minister, Jérusalem, Israël

**Fax** : + 972 2 628 8618

**Formule d'appel** : *Dear Minister of Justice, / Monsieur le Ministre,*

**Procureur général :**

Elyakim Rubinstein

Attorney-General

Ministry of Justice

29 Salah al-Din Street

Jerusalem 91010, *via* Israël

**Télégrammes** : Attorney-General, Jérusalem, Israël

**Fax** : + 972 2 628 5438

**Formule d'appel** : *Dear Attorney-General, / Monsieur le Procureur général,*

Jérusalem 91061

Israël

**Télégrammes** : Interior Ministry, Jérusalem, Israël

**Fax** : + 972 2 670 1628

**Formule d'appel** : *Dear Minister of the Interior, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 9 MAI 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*